

Pollution de l'air: surveillance des émissions de dioxyde de carbone CO₂ des véhicules particuliers neufs

1998/0202(COD) - 24/02/1999 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La position commune est très proche de celle de la Commission et du Parlement européen. En outre, elle renforce d'une certaine façon les obligations engendrées par la proposition initiale en créant, par exemple, un mécanisme permettant de répertorier le nombre de véhicules ayant une autre motorisation (fonctionnant avec d'autres types d'énergie) immatriculés dans chaque État membre.